

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 01.02.16

.....

Etaient présents : Didier CORBINAUD - Danny LOBRY - Bérangère WERY - Yves GERIN  
- Cédric DUPONT - Patrick CHARLET - Rémi LE ROUZIC - Marie-Lise LEGRAND

Etaient absents : Antonio GALLO (démissionnaire) - Laurence SANNIER (démissionnaire) -  
Jean-Pierre DHOUDAIN (excusé, procuration donnée à Didier CORBINAUD)

Secrétaire de séance : Cédric DUPONT

-----

### \*\*\* Questions inscrites à l'Ordre du Jour :

#### - **1/ Prolongement du mur de l'église :**

Monsieur le maire propose de prolonger le mur entourant l'église devant la salle de la fontaine, à la place du massif de cotonéaster qui a été arraché. Cette proposition est rejetée, les membres du conseil préférant aménager un parterre fleuri avec une petite murette retenant la terre.

#### - **2/ Amélioration de l'éclairage public :**

Monsieur le maire expose au Conseil la situation suivante : 25 poteaux sont actuellement équipés de consoles d'éclairage, 28 peuvent être équipés (poteaux béton, porteurs de fils électriques). La société RISPAL a communiqué un devis de 414,20€ HT pour équiper un poteau nu, auxquels s'ajoutent 40,00€ HT s'il faut déposer l'ancienne nacelle. Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil :

- D'équiper seulement les poteaux nus (coût total : 11597,60€ HT),
- D'équiper tous les poteaux (coût total : 22952,60€ HT).

Monsieur le maire expose également que trois dossiers de subventions peuvent être déposés pour cette opération, auprès du Département, de l'Etat et de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Les membres du conseil retiennent la deuxième proposition et autorisent Monsieur le maire à élaborer et déposer les dossiers de subventions.

#### - **3/ Démoussage des toitures église et mairie :**

Monsieur le maire propose de faire démousser les toitures de la mairie et de l'église. Cette opération est retenue par le conseil. L'opération sera inscrite au budget 2016 et des devis seront demandés. Une solution sera également recherchée pour empêcher les pigeons de nicher dans le clocher.

- **4/ Elagage :**

Lors de la précédente réunion, Monsieur le maire avait rappelé que l'élagage des arbres aux abords des lignes téléphoniques et électriques est du ressort de chaque propriétaire. Si ERdF assure cette servitude pour les lignes électriques, les lignes téléphoniques sont placées pour le moment sous la responsabilité de la commune. Les membres du conseil avaient accepté à l'unanimité que la commune procède à un élagage de tous les arbres touchant une ligne téléphonique. M. DHOUDAIN a contacté des élagueurs pour faire établir des devis. Après étude des dossiers, le devis de M. TENRET est retenu (2405,00€ HT). Les travaux seront entrepris dès que possible. Chaque propriétaire sera prévenu par courrier, avec demande d'autorisation de pénétrer sur sa propriété.

- **5/ Convention ENTR'AIDE :**

Monsieur LE ROUZIC avait demandé que la convention signée chaque année avec ENTR'AIDE pour l'entretien des espaces verts soit discutée en conseil avant signature. Après débat, les membres du conseil demandent à rencontrer le personnel encadrant avant toute signature, afin de définir précisément les méthodes de travail des équipes.

- **6/ Fiscalisation de la contribution DECI (défense contre l'incendie) :**

Comme l'année dernière, la proposition de NOREADE de recourir à l'impôt pour financer le coût de la sécurité incendie (aujourd'hui réglée directement par la commune) est rejetée à l'unanimité.

- **7/ Groupement de commandes :**

Le CDG59 propose de créer un groupement de commandes pour toutes les dépenses relatives à la conservation des registres et archives. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, dès que des renseignements auront été communiqués (volume des documents, coût estimé, ...).

- **8/ Convention CLIC :**

Monsieur le maire rappelle que la commune accorde chaque année une subvention au CLIC de Solre-le-Château (0,40 € par habitant, soit 50 € pour cette année). Après délibération, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le versement de cette subvention et autorisent Monsieur le maire à signer la convention.

- **9/ Mise en place d'un nouveau régime d'indemnités pour les personnels :**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil le nouveau régime de primes et d'indemnités, mis en place pour les fonctionnaires d'Etat, et aujourd'hui étendu à l'ensemble des personnels des administrations. Après délibération, les membres du Conseil en refusent le principe par 8 voix contre et 1 abstention (M. LE ROUZIC).

---

\*\*\* **Tour de table :**